

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **BUDG-02** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Bernhard WINDISCH**  [**Bernhard.windisch@ec.europa.eu**](mailto:Bernhard.windisch@ec.europa.eu)  **+32 2 29 66247**  **1**  **1er trimestre 2020 [[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒ Bruxelles □ Luxembourg □ Autre: ……………..** |
|  | ☒**Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

Nous sommes une unité horizontale de la DG BUDG, relevant directement du directeur général, chargée de mettre en œuvre et d'élaborer le cadre de performance pour le budget. L'objectif de ce cadre est d'accroître la transparence et la responsabilité.

Ce travail implique la collecte et la communication de données sur la performance dans le cadre financier pluriannuel actuel et l'amélioration de la conception du cadre de performance dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027. À l'avenir, une plus grande attention sera accordée à l'évaluation de ces données de performance et au suivi des programmes de dépenses afin de fournir un soutien factuel aux choix d'allocation budgétaire et de défendre ces choix auprès des autorités budgétaires, à savoir le Parlement européen et le Conseil.

Dans notre travail, nous coordonnons et travaillons en étroite collaboration avec différents services de la DG BUDG, avec le SG, le CCR et d'autres services centraux ainsi qu'avec les DG politiques. Nous sommes également en contact étroit avec d'autres institutions européennes, en particulier la Cour des comptes européenne.

Le/la candidat/e retenu/e fera partie d'une équipe chargée de rendre compte des réalisations et des performances du budget de l'UE. De plus, il/elle contribuera à améliorer le cadre d'évaluation sur la base des preuves empiriques disponibles. Ce cadre d'évaluation permettra de faire des déclarations sur la performance de programmes de dépenses spécifiques de l'UE qui peuvent être utilisées pour défendre des propositions budgétaires en utilisant des preuves empiriques.

Le travail implique une interaction étroite avec les services au sein de la DG BUDG mais également dans une grande partie de la Commission dans le contexte de la collecte de données et de contributions pour les principaux rapports sur la performance ainsi que l'identification des domaines d'intervention prioritaires pour l'analyse, la recherche et l'organisation des preuves empiriques nécessaires et des données connexes , la conception et la réalisation des évaluations et le suivi des résultats.

Il / Elle devra également contribuer au travail plus large de communication de l'unité et pourra être appelé/e, sous la supervision d’un administrateur, à représenter la Commission dans divers forums et groupes de travail de coordination.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) :

Expérience professionnelle

- Solide expérience en planification budgétaire,

- concepts fondamentaux de la gestion de la performance budgétaire

- idéalement, une certaine expérience du cadre de performance du budget de l'UE.

Nous recherchons un(e) collègue proactif/ve et enthousiaste aimant travailler avec les chiffres, les données empiriques et leur interprétation, ayant de l'expérience en modélisation et recherchant un emploi stimulant mais très gratifiant dans le développement de nouvelles compétences fonctionnelles au sein de la DG BUDG.

En plus des compétences numériques requises, le candidat idéal aura un sens élevé des responsabilités, de la discrétion et de la diplomatie ainsi que de bonnes compétences organisationnelles et interpersonnelles. Une approche axée sur le service et de bonnes compétences en communication et en rédaction sont importantes.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Très bonne maîtrise du français et de l’anglais.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)